

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2853

13 novembre 2013

### SOMMAIRE

2sticS.à.r.l. ....	136915	Crystal Sunset S.A. ....	136927
Anton Invest .....	136926	IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	136924
Ashton Arcades S.A. ....	136927	Mandragora Films 5 S.à r.l. ....	136898
ASV Real Estate S.à r.l. ....	136927	Mandragora Films 6 S.à r.l. ....	136898
Au Galop s.à r.l. ....	136927	My Hill S.A. ....	136923
Bathsheba S.A. ....	136936	Nordik S.A. ....	136898
BB Holding Investment S.A. ....	136936	NRC Investments S.A. ....	136899
BCP-BCOM Angel Lux .....	136928	Nyiragongo S.à r.l. ....	136909
Bianchi Properties S.à r.l. ....	136930	Oaktree Sàrl .....	136912
Bluelark Property S.à r.l. ....	136930	O.G.A. Participations S.A., SPF .....	136912
Bois François Gaasch .....	136936	Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l. ....	136912
Bollemine Holding S.A. SPF .....	136936	PB Customhouse, S.à r.l. ....	136918
BPI IV S.à r.l. ....	136940	Pegaso Marine Research S.A. ....	136917
Braci Holding S.A. ....	136940	Peter's Soups and Juices .....	136911
Brausa .....	136940	PFCE Holdco S.à r.l. ....	136910
Brysam AE (Lux) S.à r.l. ....	136944	Prestige Motor Holdings S.A. ....	136912
Camac Investissement S.A. ....	136937	Protec International S.A. ....	136917
Captiva Capital III GP S.à r.l. ....	136939	River Plaza Midco S.à r.l. ....	136899
Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A. ....	136937	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A. ....	136917
Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A. ....	136937	Sunstone Holdings S.A. ....	136922
Carbolux S.A. ....	136941	Togo S.A. ....	136922
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l. ....	136937	Tool Service S.A. ....	136917
Carloc s.à r.l. ....	136939	Tropique Invest S.A. ....	136921
Centre-Fermeture-Bâtiment .....	136939	Umicore International .....	136923
C.E.S.E. S.A. ....	136940	Unitrans Immobilière S.A. ....	136923
CGP Investments S.à r.l. ....	136941	Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	136924
Chasselas Fund .....	136944	Vida Investments S.à r.l. ....	136923
Cool Invest S.à r.l. ....	136937	VS Investment S.à r.l. ....	136914
Courtway Finance S.à r.l. ....	136943	Zen Garden Sàrl .....	136913

**Mandragora Films 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 169.684.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, l'étude Chevalier & Sciales (le «Domiciliataire») dénonce, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu le 29 janvier 2013 entre le Domiciliataire et la société Mandragora Films 6 S.à r.l. (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169684.

Par conséquent, le Domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la Société sis 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Chevalier & Sciales

Signatures

Référence de publication: 2013139443/16.

(130170210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Mandragora Films 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 169.685.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle que modifiée, l'étude Chevalier & Sciales (le «Domiciliataire») dénonce, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu le 18 janvier 2013 entre le Domiciliataire et la société Mandragora Films 5 S.à r.l. (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 169685.

Par conséquent, le Domiciliataire dénonce avec effet immédiat le siège de la Société sis 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Chevalier & Sciales

Signatures

Référence de publication: 2013139442/16.

(130170219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**Nordik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.401.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 septembre 2013 que:

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

- les autres administrateurs sortants:

\* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, Président du Conseil d'Administration,

\* Mme Annie SWETENHAM, administrateur de sociétés,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

et le commissaire aux comptes sortant, MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, GB - LONDON W1U 2NU.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de telle sorte que leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2013139987/22.

(130170666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**NRC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 170.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
NRC INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013139991/11.

(130170886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**River Plaza Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 180.296.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of September,  
Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

River Plaza Holdco S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B180282, here represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 September 2013;

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of River Plaza Midco S. à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B180296, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 16 September 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since the Company's incorporation.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles of the Company (including its object clause) which shall read as follows:

**1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of River Plaza Midco S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's

nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, any Investment Agreement and these Articles.

5.3 The Company may, subject to any Investment Agreement, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, any Investment Agreement and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular class of Shares.

5.4 All Shares have equal rights subject to any Investment Agreement and as otherwise provided in these Articles.

5.5 The issued share capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the 1915 Law, these Articles and any Investment Agreement.

## **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers may, if the Shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the "A Managers") and one or more B managers (the "B Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board

Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5. For the avoidance of doubt, if the Board of Managers is divided between A Managers and B Managers, an A Manager may appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative and a B Manager may also appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions provided, if the Board of Managers is divided into A Managers and B Managers, at least one of the A Managers and one of the B Managers are present or represented or, if the Board of Managers is not divided into A Managers and B Managers, a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a Majority Decision.

12.5 In compliance with the Articles and any Investment Agreement, any Manager shall not do or (so far as lies within his or her power) permit any decision on the following matters to be made without the prior approval of the Board of Managers:

a. any decision relating to the financing of the Company, including (i) the entry into of any third party financing and the issuance of any of the Financial Instruments, (ii) any material decision to vary the terms and/or totally or partially pay and repay any third party financing and/or Financial Instruments entered into by the Company and (iii) any material waiver to be requested and/or any notification and or material communication to be made to any third party lenders and/or Financial Instruments holders under third party financing and/or Financial Instruments entered into by the Company;

b. any decision relating to (i) any guarantee whatsoever to be issued by the Company, (ii) any project to grant a security whatsoever over any of the Company's assets and/or (iii) any project to grant any pre-emption or preferential right to the benefit of a third party;

c. any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between the Company and any of the Investors or of their Affiliates;

d. the appointment of any new auditors of the Company.

12.6 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.7 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

#### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on every Tuesday of the month of June at 10:00 a.m. each year. If such meeting is not a business day, it should be held on the immediate following business day.

#### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law, the Articles and any Investment Agreement, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with their respective rights and the terms of any Investment Agreement before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and Liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company. Any proceeds resulting from the liquidation will be distributed to the Shareholders in accordance with their respective rights and the terms of any Investment Agreement.

#### **17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

#### **18. Definitions.**

"Affiliates" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Financial Instrument(s)" has the meaning ascribed in any Investment Agreement. "Investment Agreement" means any investment agreement relating to the Company to which the Shareholders are parties as amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time in accordance with the terms thereof.

"Investors" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Majority Decision" means (i) in relation to a decision made by the Board of Managers, a decision made by a majority strictly higher than 50% of the members present, deemed present or represented of such Board of Managers and (ii) in relation to a decision made by the Shareholders, a decision made by the Shareholders representing a Percentage Interest strictly higher than 50%.

"Percentage Interest" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

#### *Second resolution*

Further to the amendment and restatement of the Articles, the Sole Shareholder resolves to re-designate the managers of the Company as follows:

*as A Managers:*

Mr William J. Janetschek and Mr Anthony Cesare, Jr;

*as B Managers:*

Mr Stefan Lambert and Dr Wolfgang Zettel.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'année deux mille treize, le vingt-quatrième jour de septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

River Plaza Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180282, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2013;

Laquelle partie comparante est l'associée unique (l' "Associée Unique") de "River Plaza Midco S.à r.l.", (ci-après, la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180296; constituée en vertu d'un acte notarié rédigé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, le 16 septembre 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant 100% du capital social, a requis du notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de modifier et reformuler intégralement les Statuts de la Société (y compris sa clause d'objet) qui se liront comme suit:

**1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de River Plaza Midco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

### 3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités sociales dans lesquelles la Société a pour le moment une participation directe ou indirecte, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des parts sociales, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 de poursuivre tout commerce ou activité sous toutes ses formes et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité, de la propriété et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité;

3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations non garanties et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés ou biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour telle une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3, (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou via des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

#### 4. Durée.

#### 5. Capital social. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales (ci-après reprises comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale" ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer des comptes de prime d'émission (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associés(s) sous réserve de la Loi de 1915, de tout Accord d'Investissement et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sous réserve de tout Accord d'Investissement, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associés(s) sous réserve de la Loi de 1915, tout Accord d'Investissement, et les présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas être, allouer tout montant contribué au contributeur ou à une catégorie de Parts Sociales particulière.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sous réserve de tout Accord d'Investissement et de dispositions contraires dans les présents Statuts.

5.5 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi de 1915, aux présents Statuts et à tout Accord d'Investissement.

#### 6. Indivisibilité des parts sociales. Chaque Part Sociale est indivisible.

Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

#### 7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**8. Administration.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée au moment pertinent par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance peut, si les Associés le décident, être composé de un ou plusieurs gérants A (les "Gérants A") et un ou plusieurs gérants B (les "Gérants B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou dans les autres cas, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de tout objet social de la Société, à l'exception des actions qui, selon la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, seront réservées à la décision des Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée et représentée envers des tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la signature unique du Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un seul Gérant, la signature unique de tout Gérant;

10.3 la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra

déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, afin de participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue conformément à l'Article 12.5. Pour éviter tout doute, si le Conseil de Gérance est divisé entre des Gérants A et des Gérants B, un Gérant A peut nommer soit un Gérant A ou un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant et un Gérant B peut aussi nommer soit un Gérant A ou un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant.

12.4 Le Conseil de Gérance peut seulement valablement débattre et prendre des décisions, à condition que, si le Conseil de Gérance est divisé en Gérants A et Gérants B, au moins un des Gérants A et un des Gérants B soient présents ou représentés ou si le Conseil de Gérance n'est pas divisé en Gérants A et Gérants B, une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par une Décision Majoritaire.

12.5 En conformité avec les Statuts et tout Accord d'Investissement, un Gérant ne doit pas prendre ou (dans la mesure de son pouvoir) autoriser, sans l'approbation préalable du Conseil de Gérance, toute décision à prendre concernant les sujets suivants:

a. toute décision concernant le financement de la Société, y compris, (i) la conclusion de tout financement de tiers et l'émission de n'importe lequel des Instruments Financiers, (ii) toute décision substantielle de modifier les termes et/ou totalement ou partiellement payer et rembourser tout financement de tiers et/ou Instruments Financiers conclus par la Société et (iii) toute renonciation substantielle devant être demandée et/ou notification et/ou communication substantielle devant être réalisée à des prêteurs tiers et/ou détenteurs d'Instruments Financiers en vertu d'un financement tiers et/ou d' Instruments Financiers conclus par la Société;

b. toute décision en relation avec (i) toute garantie sous toute forme devant être émise par la Société, (ii) tout projet d'accorder une garantie sous toute forme sur tous biens de la Société et/ou (iii) toute préemption ou droit préférentiel en faveur d'un tiers;

c. toute conclusion, modification ou renouvellement d'un accord conclu entre la Société et n'importe lequel des Investisseurs ou leur Affiliés;

d. la nomination de tous nouveaux auditeurs de la Société.

12.6 Un Gérant ou son Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par le moyen de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de toutes autres formes similaires d'équipement de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion puissent s'entendre et se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités considérées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement considérées lors d'une Réunion du Conseil, nonobstant que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents au même endroit soit inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.7 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant du Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.8 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion de Conseil.

## **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter ses engagements ans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités pertinentes de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les exigences de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'Article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'Article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

**14. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

Si, à ce moment, la Société a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle devra être tenue chaque année en conformité avec l'article 196 de la Loi de 1915, chaque mardi du mois de juin à 10:00 heures chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, elle sera tenue au prochain jour ouvrable immédiat.

#### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, les Statuts et tout Accord d'Investissement, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) en conformité avec leurs droits respectifs et les termes de tout Accord d'Investissement avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve devant être établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables du/de(s) Associé(s).

**16. Dissolution et Liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un seul Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société. Tout produit résultant de la liquidation sera distribué aux Associés conformément à leurs droits respectifs et les termes de tout Accord d'Investissement.

#### **17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.**

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou explication.

17.2 En complément des présents Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

**18. Définitions.** "Accord d'Investissement" signifie tout accord d'investissement en relation avec la Société auquel les Associés sont parties tel que modifié, refondu, complété ou autrement modifié de temps à autre conformément avec les termes de celui-ci.

"Affiliés" a la signification attribué dans l'Accord d'Investissement.

"Décision Majoritaire" signifie (i) en relation avec une décision prise par le Conseil de Gérance, une décision prise avec une majorité strictement supérieure à 50% des membres présents, réputés présents ou représentés par un tel Conseil de Gérance et (ii) en relation avec une décision prise par les Associés, une décision prise par les Associés représentant un Pourcentage d'Intérêts strictement supérieure à 50%.

"Instrument(s) Financier(s)" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

"Investisseur" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

"Pourcentage d'Intérêt" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

#### *Deuxième résolution*

A la suite des modifications et reformulations des Statuts, l'Associée Unique décide de redésigner les gérants de la Société comme suit:

- *comme Gérants A:*

M. William J. Janetschek et M. Anthony Cesare, Jr;

- *comme Gérants B:*

M. Stefan Lambert et Dr Wolfgang Zettel.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43654. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013140067/583.

(130170224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

#### **Nyiragongo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 3, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 102.682.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013139992/12.

(130170657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.142.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Middle Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 96.469,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 26<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13<sup>th</sup>, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on March 18<sup>th</sup>, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1241 of May 27<sup>th</sup>, 2013.

The capital of the company is fixed at two million thirty-five thousand euro (EUR 2,035,000) represented by two thousand and thirty-five (2,035) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred seven thousand (EUR 107,000), so as to raise it from its present amount of two million thirty-five thousand euro (EUR 2,035,000) to two million one hundred forty-two thousand euro (EUR 2,142,000), by issuing one hundred and seven (107) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred and seven (107) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000), so that the amount of one hundred seven thousand euro (EUR 107,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at two million one hundred forty-two thousand euro (EUR 2,142,000) represented by two thousand one hundred and forty-two (2,142) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Middle Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.469,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 26 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit :

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichein, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 13 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1241 du 27 mai 2013.

Le capital social de la société est fixé à deux millions trente-cinq mille euros (2.035.000.- EUR) représenté par deux mille trente-cinq (2.035) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent sept mille euros (107.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trente-cinq mille euros (2.035.000.- EUR) à deux millions cent quarante-deux mille euros (2.142.000.- EUR), par l'émission de cent-sept (107) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

Et à l'instant, les cent sept (107) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces de sorte que le montant de cent sept mille euros (107.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cent quarante-deux mille euros (2.142.000.- EUR) représenté par deux mille cent quarante-deux (2.142) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2013. LAC/2013/41000. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140045/96.

(130169972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Peter's Soups and Juices, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.577.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013140017/10.

(130170180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Prestige Motor Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 173.816.

—  
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 2 octobre 2013 de nommer:

- Monsieur Alfredo Tennenbaum, né le 21 mai à Madrid, Espagne, résidant professionnellement au 1, C/Fortuny, ES-28010 Madrid, Espagne, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2013, et avec un mandat expirant au 30 septembre 2016; et

- Monsieur Mr. Chaoyong Wang, né le 16 janvier 1965 à Hubei, Chine, residing professionally au 10, Jintong West Road, Chaoyang District, 10<sup>e</sup> étage, bloc A, 10<sup>e</sup> étage, Pékin, 100020, Chine, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2013, et avec un mandat expirant au 30 septembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013140022/19.

(130170024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Oaktree Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 121.026.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140000/10.

(130170555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**O.G.A. Participations S.A., SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 73.428.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2013, les actionnaires ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Les mandats des administrateurs, Messieurs Thierry Hellers, Gernot Kos et Laurent Wallenborn, ainsi que du commissaire aux comptes G.T. Experts Comptables S.à.r.l. (anc. Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.) sont renouvelés pour une période de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013139993/15.

(130169993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 144.513.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés Oxbow Luxembourg S.à r.l. et Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l., en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 que:

- Oxbow Luxembourg S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société (soit 62.535 parts sociales) à Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l., de sorte que Oxbow Luxembourg Latin America Holdings S.à r.l. est détentrice de la totalité des parts sociales de la Société, faisant d'elle l'unique associée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013139997/15.

(130171024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Zen Garden Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 180.555.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Zhen LI, gérante, née à Zhejiang (Chine), le 25 février 1969, demeurant à L-3713 Rumelange, 21, rue Jean-Pierre Bausch,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ZEN GARDEN SARL».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Zhen LI, gérante, demeurant à L-3713 Rumelange, 21, rue Jean-Pierre Bausch, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

**Art. 6.** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associée unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,

- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1000,- €.

#### *Décisions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Madame Zhen LI, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Li, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43788. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140227/93.

(130170200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

### **VS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un gérant

Référence de publication: 2013140205/11.

(130170991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**2sticS.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 176.540.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

**APPEARED:**

2stic GmbH, a corporation organized under the laws of Austria, having its registered office at Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz (Austria) (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on 4 September 2013 under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- 2sticS.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 176.540 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, prenamed, on 11 March 2013, which articles have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 3 June 2013, number 1306, page 62651.

- The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

This being declared, the appearing party, owner of all 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up and representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to shorten the length of the current financial year, currently running from its incorporation on 11 March 2013 to 31 December 2013, to a period from 11 March 2013 to 5 September 2013.

*Second resolution*

Considering the foregoing, the Sole Shareholder RESOLVES to determine each subsequent accounting year of the Company from 6 September to 5 September of the next year, so that the next accounting year shall cover the period running from 6 September 2013 to 5 September 2014.

*Third resolution*

As a consequence of the second resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 15 of the Articles relating to the accounting year, which shall henceforth read as follows:

"The Company's financial year starts on the 6 September and shall terminate on 5 September of next year. The first financial year of the Company starts with its incorporation and ends on 5 September 2013."

*Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

*Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

2stic GmbH, une société de droit autrichien, ayant son siège social à Am Eisernen Tor 1, 8010 Graz (Autriche) (l'«Actionnaire Unique»),

Ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- 2sticS.à r.l. est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce and des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.540 (la «Société»), et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, sus-mentionné, le 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juin 2013, numéro 1306, page 62651.

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette dernière modification.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des cinq cent (500) parts sociales, toutes ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de raccourcir le présent exercice social, courant actuellement de la constitution le 11 mars 2013 au 31 décembre 2013, à la période courant du 11 mars 2013 au 5 septembre 2013.

*Deuxième résolution*

Considérant ce qui précède, l'Actionnaire Unique DECIDE de fixer les exercices sociaux suivants de la Société du 6 septembre au 5 septembre de l'année suivante, de sorte que le prochain exercice social couvrira la période courant du 6 septembre 2013 au 5 septembre 2014.

*Troisième résolution*

Suite à la deuxième résolution, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 15 des Statuts relatif à l'exercice social, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 6 septembre et se termine le 5 septembre de l'année suivante. La première année sociale commencera avec l'incorporation de la société et finira le 5 septembre 2013.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11650. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140228/97.

(130170175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Tool Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 24, Op der Ahlkërrech.  
R.C.S. Luxembourg B 63.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.  
Carlo GOEDERT  
Notaire

Référence de publication: 2013140165/12.

(130170602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.595.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 juillet 2013*

La société ATALUX, avec siège social L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, nommée Administrateur, a désigné Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen, en tant que représentant permanent pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire 2014.

Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, domicilié à L-8321 Olm, 17 rue Eisenhower est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée de 2014.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.  
Certifié sincère et exact  
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH S.A.

Référence de publication: 2013140128/16.

(130170315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Protec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 59.856.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140057/10.

(130170549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Pegaso Marine Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.290.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour PEGASO MARINE RESEARCH S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140038/16.

(130170733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**PB Customhouse, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 60, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 163.417.

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, né le 29 août 1946 à Esch/Alzette, demeurant au 60, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette;

- Monsieur René PETTINGER, médecin, né le 30 mai 1972 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4032 Esch-sur-Alzette, 2, rue Henri Bessemer,

ici représenté par Monsieur Jean-Paul BECK, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés, sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "PB Customhouse, S.à r.l.", avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 60, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 163.417, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 août 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2676 du 3 novembre 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Cession de parts sociales*

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 30 août 2013, que Monsieur Bernard BECK, employé d'Etat, né le 9 novembre 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 18, route de Noertzange, L-3341 Huncherange, a cédé et transporté, avec effet au 30 août 2013, toutes ses deux cent cinquante (250) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «PB Customhouse, S.à r.l.», à Monsieur Jean-Paul BECK, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui a été intégralement payé au jour des présentes, le cédant en donnant, au travers de la signature des présentes, bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix de la cession convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

IV.- En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la société à responsabilité limitée PB Customhouse, S.à r.l. appartiennent dorénavant aux associés comme suit:

- Monsieur René PETTINGER, pré-qualifié: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
- Monsieur Jean-Paul BECK, pré-qualifié: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total des parts: cinq cents parts sociales . . . . .	500

*Assemblée générale extraordinaire*

V. Les associés, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Refonte complète des statuts de la Société avec modification de l'objet social de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Modification de la gérance de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, avec modification de l'objet social de la Société, afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Au vu de ce qui précède, les associés décident que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet la commercialisation d'instruments de musique et de tout matériel se rapportant directement ou indirectement à la musique.

La Société peut offrir des services se rapportant directement ou indirectement à la musique, comme mais non exclusivement des cours de formation, la réalisation de vidéos, des conseils, des réparations ou modifications d'instruments.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «PB Customhouse, S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15 .** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de février de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés prennent connaissance et décide d'accepter la démission de Monsieur Bernard BECK, employé d'Etat, né le 9 novembre 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 18, route de Noertzange, L-3341 Huncherange, en sa qualité de gérant unique de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

En son remplacement, les associés décident de nommer en tant que gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Paul BECK, ingénieur-diplômé, né le 29.08.1946 à Esch/Alzette, demeurant 60, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

V.- Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Jean-Paul BECK, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société PB Customhouse, S.à r.l. déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, présents ou représentés, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Beck, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10678. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140036/192.

(130170027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

### **Tropique Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 144.581.

#### EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue en date du 16 Septembre 2013 que le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 3-7 rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Les administrateurs décident, conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter monsieur:

Rob SONNENSCHNEIN

né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas)

avec adresse professionnelle au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Marc THEISEN, démissionnaire.

Son mandat prendra fin jusqu'à l'assemblée générale en 2015.

Le Conseil d'Administration décide en date du 16 septembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013140174/24.

(130170638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Sunstone Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.678.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Monsieur Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 27 septembre 2013 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A.

Madame Christelle Ferry termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 27 septembre 2013.

Madame Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 27 septembre 2013 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Madame Christelle Ferry termine ses fonctions en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet au 27 septembre 2013.

Madame Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 27 septembre 2013 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Madame Christelle Ferry termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 27 septembre 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

CMS Management Services SA

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant Permanent

Référence de publication: 2013140107/27.

(130170211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Togo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.441.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Septembre 2013.*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Mr Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Mr H.H.J (Rob) KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Mr Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019

- Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS S.A. avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B151.507

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Septembre 2013*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013140145/27.

(130170195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Unitrans Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 161.010.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 04 octobre 2013*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme UNITRANS IMMOBILIERE S.A. en date du 04 octobre 2013:

Le transfert du siège social la société à L-3895 FOETZ, rue de l'Industrie, coin des Artisans.

Pour extrait conforme

Foetz, le 04 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140181/13.

(130170290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**Vida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.988.150,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 144.574.

—  
Par résolutions prises en date du 18 septembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Anthony L. Gardner, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Louis G. Elson, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140189/15.

(130170123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

---

**My Hill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.668.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140752/9.

(130171581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Umicore International, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.  
R.C.S. Luxembourg B 103.343.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 27 septembre 2013*

1. Avec effet au 23 septembre 2013, M. Pascal Paul Jean-Louis REYMONDET, administrateur de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (France), le 10 janvier 1959, demeurant professionnellement à 4, Rodenbacher Chaussee, D-63457 Hanau -Wolfgang Hessen (Allemagne), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 10 (dix) à 11 (onze).

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UMICORE INTERNATIONAL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140966/17.

(130171927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Orion Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).**

**Capital social: USD 21.912,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 162.115.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Orion Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 6, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2106 dated September 9, 2011, page 101065, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 162115.

The meeting is chaired by Mrs Annick Braquet, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, both residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 21,912 (twenty-one thousand nine hundred twelve) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

*Agenda*

- 1) Change of the Company's name from Orion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. to IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l.;
- 2) Amendment of the article 1 of the Articles of Association;
- 3) Transfer of the registered office of the Company from 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange with effect as from September 30, 2013;
- 4) Amendment of the article 4 of the Articles of Association;
- 5) Appointment of Mr. Nicolas Konialidis and Mr. Robbert Maas as category A managers of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the Company's name from Orion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. to IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l..

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 1 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)."

*Third resolution:*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duchy of Luxembourg) with effect as from September 30, 2013.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article 4 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Bertrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

*Fifth resolution:*

The meeting decides to appoint as category A managers:

Mr. Nicolas Konialidis, born on July 2, 1970 in London, United Kingdom, with professional address at 5, rue Jargonant, CH-1207 Geneva, Switzerland, and Mr. Robbert Maas, born on May 25, 1967 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, the Netherlands, with an immediate effect and for an unlimited period.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162115, constituée suivant acte reçu le 6 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2106 du 9 septembre 2011, page 101065.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée, professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant 21.912 (vingt-et-un mille neuf cent douze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer le nom de la société de Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. en IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l.;
- 2) Modifier l'article 1 des statuts;
- 3) Transférer le siège social de la Société de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 30 septembre 2013;
- 4) Modifier l'article 4 des statuts;
- 5) Nommer M. Nicolas Konialidis et M. Robbert Maas en qualité de gérants de catégorie A de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer le nom de la société de Urion Holdings (Luxembourg) S.à r.l. en IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l..

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange(Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 30 septembre 2013.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Bertrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérants de catégorie A:

Monsieur Nicolas Konialidis, né le 2 juillet 1970 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jargonnant, CH-1207 Genève, Suisse, et Monsieur Robbert Maas, né le 25 mai 1967 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle c/o Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, Pays-Bas, tous deux avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Relation: LAC/2013/44443. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140964/143.

(130171276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Anton Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.527.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 30 août 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pascal Pierret et Madame Anne-Marie Goffinet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

*Pour ANTON INVEST*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

*- / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013141077/19.

(130172062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 septembre 2013 que:

(i) le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017:

- David Clarke, administrateur;
- Pierre Metzler, administrateur; et
- Marc Chong Kan, administrateur.

(ii) Le mandat de Réviconsult S.à r.l., Commissaire de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141081/18.

(130172724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**ASV Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.609.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASV Real Estate S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013141085/11.

(130172716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Au Galop s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 16, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.871.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141088/9.

(130172267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Crystal Sunset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.928.

—  
Par résolutions signées en date du 18 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat.

2. Nomination de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141145/16.

(130172198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**BCP-BCOM Angel Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.073.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Angel BCOM Cayman 1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK-17347,

duly represented by Claire Guilbert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 12, 2013.

2. Angel BCOM Cayman 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK-17344,

duly represented by Claire Guilbert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 12, 2013.

3. Angel BCP Cayman 1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK-17343,

duly represented by Claire Guilbert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 12, 2013.

4. Angel BCP Cayman 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK-17346,

duly represented by Claire Guilbert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 12, 2013.

The said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of BCP-BCOM Angel Lux, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on November 3, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.073 (the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First Resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

### *Third Resolution*

The Shareholders resolve to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964, in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

### *Fourth Resolution*

The Shareholders resolve that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing parties, the said proxy-holder of the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de septembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **ONT COMPARU:**

1. Angel BCOM Cayman 1 L.P., un limited partnership organisé sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-17347,

dûment représentée par Me Claire Guilbert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 septembre 2013.

2. Angel BCOM Cayman 2 L.P., un limited partnership organisé sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-17344,

dûment représentée par Me Claire Guilbert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 septembre 2013.

3. Angel BCP Cayman 1 L.P., un limited partnership organisé sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue,

George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-17343,

dûment représentée par Me Claire Guilbert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 septembre 2013.

4. Angel BCP Cayman 2 L.P., un limited partnership organisé sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro WK-17346,

dûment représentée par Me Claire Guilbert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 septembre 2013.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés (les «Associés») de BCP-BCOM Angel Lux, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 3 novembre 2011 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.073 (la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Associés décident de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

### Troisième Résolution

Les Associés décident de nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964, à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, demeurant au 14, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

### Quatrième Résolution

Les Associés décident que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. GUILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42895. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141114/119.

(130172637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

### **Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.921.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Bluelark Property S.à r.l.*

Référence de publication: 2013141120/10.

(130172490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

### **Bianchi Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.642.

---

### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Knapwed Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office is Prodromou & Zinonos Kitieos 2, Palaceview House, P.C. 2064, Nicosia, Cyprus registered under the number H.E. 275774,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, by virtue of a power of attorney, given on September 24<sup>th</sup>, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws

pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects."

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Bianchi Properties S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWENTY FIVE EUROS (EUR 25.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company "Knapwed Holdings Limited", prenamed and have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December, 2013.

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred fifty euros (EUR 1,150.-).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

a. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 37.974;

b. Mrs. Christelle FERRY, director, born on 10 October 1970 in Metz (France), professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle;

c. Mr Xavier DE CILIA, born on 11 April 1978 in Nice (France), professionally residing at L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle,

2) The address of the registered office is established in L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Knapwed Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à Prodromou & Zinonos Kitieos 2, Palaceview House, P.C. 2064, Nicosia, Chypre, enregistré auprès du Registre des sociétés de Chypre sous le numéro H.E. 275774,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration donnée le 24 Septembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Bianchi Properties S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gestion. Le Conseil de gestion peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gestion.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gestion pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gestion déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gestion seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gestion sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société «Knapwed Holdings Limited», précitée et ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à trois. Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

a. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974;

b. Madame Christelle FERRY, née le 10 octobre 1970 à Metz (France), résidant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle;

c. Monsieur Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978 à Nice (France), résidant professionnellement au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,

2. L'adresse du siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2013. Relation GRE/2013/3926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141100/303.

(130172178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**BB Holding Investment S.A ., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141112/10.

(130172010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Bois François Gaasch, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.488.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013141121/10.

(130172307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141122/10.

(130172690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Bathsheba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.189.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141111/10.

(130172731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Camac Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.590.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013141137/14.

(130172044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Captiva Capital (Luxembourg) Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.884.

---

En date du 24 septembre 2013, le gérant commandité a décidé de transférer le siège social de la société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 39, Rue A. Munchen, L-2172 Luxembourg, avec effet au 2 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141138/11.

(130172184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 127.571.

---

En date du 24 septembre 2013, l'actionnaire-gérant-commandité a décidé de transférer le siège social de la société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 39, Rue A. Munchen, L-2172 Luxembourg, avec effet au 2 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141140/11.

(130172187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Cool Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.495.

---

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141142/10.

(130172738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

---

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of September,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Maître Elisa Faraldo, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of the authority conferred on her by the extraordinary meeting of the shareholders dated 18 September 2013 of C.A.R.E Europe 1., S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a share capital of EUR 5,000,000.-, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.206, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed dated 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 323 dated 7 February 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles of Association") were last amended further to a notarial deed dated 30 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 498 of 6 March 2009.

The said appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the attesting notary to record her declarations and statements as follows:

1. the transfer of the entire issued shares of the Company to CEP III First S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.211 and with a share capital of one million nine hundred and twelve thousand five hundred euro (EUR 1,912,500.-) (the "Transfer") has occurred on 19 September 2013.

2. That as a consequence of the above, the amendment and restatement of the Articles of Association of the Company including the amendment of the object clause as approved by the above mentioned extraordinary meeting of the shareholders of the Company held on 18 September 2013 before Maître Marc Loesch acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) is effective as from the date of the Transfer.

#### *Valuation - Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (EUR 1,250).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Elisa Faraldo, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de l'autorité qui lui est conférée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 11 septembre 2013 de C.A.R.E Europe 1., S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 5,000,000.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.206, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte notarié en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 en date du 7 février 2008. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 6 mars 2009.

La partie comparante, dûment représentée, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations et résolutions suivantes:

1. la cession de la totalité des parts sociales émises de la Société à CEP III First S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.211 et ayant un capital social d'un million neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.912.500.-) (la "Cession") a eu lieu le 19 septembre 2013.

2. Par conséquent, la modification et la refonte des Statuts de la Société, y inclus la modification de la clause d'objet social telle qu'approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la Société susmentionnée en date du 18 septembre 2013 par-devant Maître Marc Loesch, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) prend effet à partir de la date de la Cession.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société, en raison du présent acte sont évalués à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Faraldo, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 septembre 2013. REM/2013/1689. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141131/76.

(130171400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 9.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Centre-Fermeture-Bâtiment*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013141141/12.

(130172784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Captiva Capital III GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 127.403.

En date du 24 septembre 2013, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 39, Rue A. Munchen, L-2172 Luxembourg, avec effet au 2 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141139/12.

(130172186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Carloc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.707.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013141148/10.

(130172819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**BPI IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 170.967.

—  
*Extrait des résolutions des associés datées du 17 septembre 2013*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Madame Lilly Wollman en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2013;

- de nommer:

\* Monsieur Collin Beecroft, né le 22 août 1961 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 10 St. James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Laetitia Ambrosi

*Mandataire*

Référence de publication: 2013141125/20.

(130172742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**C.E.S.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 66.516.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141132/10.

(130172739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Brausa, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.332.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013141130/10.

(130172352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Braci Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

—  
*Extrait des décisions prises par les administrateurs restants avec effet au 27 septembre 2013*

M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. David GIANNETTI, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour BRACI HOLDING S.A.  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013141129/17.

(130172023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Carbolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
 R.C.S. Luxembourg B 82.947.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 octobre 2013, Mme Elisa Paola ARMANDOLA et Mr. François MEUNIER, tous deux résidant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs, en remplacement de Mr Yves BIEWER et Mr Giuliano BIDOLI, Administrateurs démissionnaires.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 09.10.13.  
 Pour: CARBOLUX S.A.  
 Société anonyme  
 Experta Luxembourg  
 Société anonyme  
 Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013141147/17.

(130172583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**CGP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.316.250,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
 R.C.S. Luxembourg B 176.072.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Chris Garrod Investments limited, a company incorporated under the law of the Republic of Mauritius, having its registered office at Tower A, 1 CyberCity, Ebene, Mauritius, registered with the Mauritius Trade and Companies Register under number 114446,

here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5 rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, representing as stated above, has requested the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CGP Investments S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 176072. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler on February 14, 2013, which deed has been published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1134, on May 14, 2013. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler on June 18, 2013, under process of publication in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

II. The Company's corporate capital is fixed at two million sixty six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 2,066,250) represented by two million sixty six thousand two hundred fifty (2,066,250) corporate units having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000), to raise it from its present amount of two million sixty six thousand two hundred fifty US Dollars (USD 2,066,250) to two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 2,316,250) by the creation and issuance of two hundred fifty thousand (250,000) corporate units, with a par value of one US Dollar (USD 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

#### *Subscription - Payment*

Chris Garrod Investments limited, prenamed, declares to subscribe to the two hundred fifty thousand (250,000) New Corporate Units of the Company having a par value of one US Dollar (USD 1) each. The amount of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member resolves to replace the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty US Dollars (USD 2,316,250) represented by two million three hundred sixteen thousand two hundred fifty (2,316,250) corporate units in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

The second paragraph of article 5 of the Company's articles of association remains unchanged.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English version prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Chris Garrod Investments limited, une société constituée sous les lois de la République de Maurice, ayant son siège social à Tower A, 1 CyberCity, Ebene, République de Maurice, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la République de Maurice sous le numéro 114446,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme établie ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CGP Investments S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176072. La Société a été constituée suivant un acte notarié établi par Maître Francis Kessler en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1134, le 14 mai 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié établi par Maître Francis Kessler le 18 juin 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à deux millions soixante-six mille deux cent cinquante US Dollars (2.066.250 USD), représenté par deux millions soixante-six mille deux cent cinquante (2.066.250) parts sociales ayant une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille US Dollars (250.000 USD), pour le porter de son montant actuel de deux millions soixante-six mille deux cent cinquante US Dollars (2.066.250 USD) à deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (2.316.250 USD) par la création et l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (1 USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Chris Garrod Investments limited, précitée, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts pour un prix de souscription total de deux cent cinquante mille US Dollars (250.000 USD) et les libérer entièrement par un apport en numéraire. Le montant de deux cent cinquante mille US Dollars (250.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante US Dollars (2.316.250 USD) représenté par deux millions trois cent seize mille deux cent cinquante (2.316.250) parts sociales d'une valeur nominale de un US Dollar (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société demeure inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013141155/120.

(130172259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Courtway Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.500.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2013.*

*Résolutions:*

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat du gérant M. Benoit Dessy,

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de gérant de 2 à 3. A cet effet, l'Assemblée nomme comme nouveaux gérants:

Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gérant;

Madame Christine Picco, employée privée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gérante;

leur mandat prenant fin avec l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Courtway Finance S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signatures

Référence de publication: 2013141143/23.

(130172140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Brysam AE (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.534.

—  
**CLÔTURE DE LA LIQUIDATION**

En date du 2 octobre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- l'associé unique a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

- l'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013141104/19.

(130172727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---

**Chasselas Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.893.

—  
*Extrait des résolutions de l'Actionnaire unique, tenue à Luxembourg, le 27 septembre 2013:*

- L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2014 qui doit approuver les états financiers au 31 mars 2014:

- \* Mr Karl GUENARD, Administrateur
- \* Mr Franck PAYRAR, Administrateur
- \* Mr Didier BENSADOUN, Administrateur

- L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de DELOITTE Audit S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2014 qui doit approuver les états financiers au 31 mars 2014.

A l'issue des résolutions de l'Actionnaire unique, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs*

- Mr. Karl GUENARD, L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., 49 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Mr. Franck PAYRAR, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Mr. Didier BENSADOUN, ARCHE FAMILIY OFFICE, 37a avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE Audit S.à r.l. ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L – 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141156/27.

(130172350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

---